

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 107

présenté par

M. Gérard, Mme Jacqueline Maquet, Mme Vanceunebrock, Mme Atger, Mme Jacqueline Dubois,
M. Mis, Mme Dubré-Chirat, M. Belhaddad, M. Marc Delatte, Mme Marsaud, Mme Racon-
Bouzon, M. Henriët, Mme Provendier, M. Claireaux, M. Testé, M. Cormier-Bouligeon,
Mme Krimi, Mme Cazarian, Mme Hérin et Mme Panonacle

ARTICLE 42 BIS

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.